raissent les mots de Révolution et de régicide communs aux deux peuples, se trouve l'invitation formelle, au nom du droit international hostile aux conquêtes et aux trophées barbares, de démolir la colonne de Trafalgar, comme la Commune a démoli en 1871, la colonne d'Austerlitz. L'adresse n'a pas d'autre but, et l'on se demande si elle ne va pas provoquer une réponse des révolutionnaires d'outre Manche, déclarant que puisque la colonne de la place Vendôme est rétablie, c'est à nous de commencer : Messieurs les Français tirez les premiers.

Le rapport général sur l'établissement du tarif général des douanes par M. Pouyer-Quertier, a été distribué aujourd'hui, mais aux sénateurs seulement.

La grosse affaire de la journée, c'est la transmission par le ministre des finances au ministre de l'intérieur d'un projet d'emprunt de 45 millions destiné à favoriser la colonie algérienne. Le projet de loi sera déposé sur le bureau de la Chambre aussitôt qu'il aura été examiné par M. Constans; mais, dès à présent, il est déjà très critiqué sur les bancs de la gauche, où les uns se trouvent hors de proportion avec les besoins de notre colonie africaine, tandis que les autres le considèrent comme une véritable superfétation.

La proposition de M. Ballue qui tend à restreindre le nombre des décorations distribuées dans l'entourage des ministres et dans la presse, ne passera que difficilement, bien que l'urgence ait été déclarée à son égard. La plupart des ministres lui sont hostiles et les divers groupes de la majorité n'ont pas été consultés par M. Ballue.

La 8e chambre correctionnelle a rendu aujourd'hui son jugement sur l'opposition formée par M. de Bonville, député de la Gironde, au jugement qui l'a condamné par défaut, le 22 juillet dernier à trois mois de prison et 5,000 fr. de dommages-intérêts pour escroquerie. Le jugement, qui ne porte pas sur le fond, se borne à annuler les condamnations prononcées, par ce motif que M. de Bouville avait été cité sans l'autorisation de la Chambre.

La même Chambre correctionnelle a renvoyé des fins de la plainte portée par divers actionnaires, tous les fondateurs, administrateurs et commissaires assignés de la Banque Européenne.

La Bourse a été meilleure aujourd'hui qu'hier, mais c'est surtout dans sa seconde partie, quand on a eu la certitude que le taux de l'escompte n'était pas augmenté à Londres, que la hausse a décidément pris le dessus.

Le bilan de la Banque laisse pourtant à désirer, car il accuse une diminution de 14 millions à l'encaisse or et un diminution de un million à l'encaisse argent. De Paris, il a été retiré 19 millions d'or et il est rentré 5 millions par les succursales. Mais ces chiffres escomptés à la Bourse, où ils étaient connus depuis déjà deux jours, n'ont pas aujourd'hui impressionné le marché. Et puis on prétend que les dernières Bourses ont sensiblement allégé des positions qui donnaient des inquiétudes. Certains acheteurs ont été remplacés par d'autres plus solides. Le 3 0/0 fait 84.27, en hausse de 17 centimes; l'amortissable 85.60, en hausse de 12 centimes; le 5 0/0 119.55 en hausse de 7 centimes. L'italien clôture à 88.45, le turc à 13 1/2, l'Egyptienne à 359.37 et la Banque Ottomane à 558.75. Il y a eu peu d'affaires sur les autres fonds d'Etat.

Bulletin Economique

Le coton aux Etats-Unis. — Les avis du Sud evaluent à 5 millions de balles la récolte probable du coton pour l'année actuellement en cours, ce qui ferait une augmentation d'environ 700,000 balles sur l'année dernière. Mais ce n'est pas seulement la production de la matière première qui fait des progrès immenses; la fabrication se développe dans de plus grandes proportions encore, et cet accroissement de l'industrie locale dans la région même de la production est un phénomène qui mérite d'être attentivement observé.

D'après un rapport préliminaire du bureau de récensement sur l'industrie cotonnière aux Etats-Unis, il existe dans le pays 230,223 métiers, et 10,931,147 broches qui consomment annuellement, 1,486,41 balles de coton et employent 181,628 personnes : patrons employés, ouvriers, agents, etc.

Dans ces chiffres ne sont pas comprises les fabriques de bonneterie, ni les produits, lainages, soieries, etc., dans lesquels le coton entre comme élément.

Le fait le plus remarquable dans cette statistique, c'est la part relativement considérable pour laquelle y entrent les Etats du Sud. Les quinze Etats compris dans cette section comptent 16,286 métiers et 792,158 broches, soit environ 7 0/0 de la totalité, ce qui est énorme, considérant le peu de temps qui s'est écoulé depuis les commencements. La quantité de coton ainsi consommé sur place est de 240,682 balles, et le nombre des ouvriers employés de 23,008.

La Géorgie tient la tête avec 4,713 métiers et 200,974 broches ; la Caroline du Sud vient après avec 1,776 métiers, et l'Etat de l'Akansas est le dernier. Le travail libre donne ainsi un démenti aux prédictions sinistres sur l'abolition de l'esclavage. Non seulement il aura dans un court avenir rétabli la fortune des Etats ruinés par la guerre, mais encore il promet de les mener bientôt à un degré de prospérité qu'ils n'ont jamais connu.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

Nous présentons à nos lecteurs un relevé comparatif mensuel des opérations de conditionnement dans la région du Nord pendant les deux dernières années.

JANVIER	LAINE PEIGNÉE 1880	LAINE PEIGNÉE 1881	LAINE FILÉE 1880	LAINE FILÉE 1881
Tourcoing	1.169.031k	812.152k	77.458	99.470k
Roubaix	1.566.492	1.488.497	68.759	72.936
Reims	840.801	830.417	34.360	42.414
Amiens	168.965	124.918	11.106	110.869
Fourmies	168.791	157.350	48.185	120.560
Totaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

La nouvelle Municipalité de Roubaix

Un décret, en date du 7 février, parvenu aujourd'hui à Roubaix, nomme la nouvelle municipalité, qui est ainsi composée :

M. Léon Allart, maire ;

MM. Augustin Morel, Pierre Flipo, Alfred Roussel et Armand Vienne, adjoints.

M. le docteur Godefroy a refusé d'entrer dans la nouvelle administration ; M. Lacquement n'a pas accepté non plus d'en faire partie, mais seulement parce que ses affaires privées s'y opposent.

La voilà donc constituée cette municipalité tant attendue et si désirée par la majorité du scrutin du 9 janvier. Comme ses devancières, nous le jugerons selon ses actes et non selon nos légitimes ressentiments. Il est possible que, sans faire grand bien, elle ne fasse pas tout le mal redouté par les uns et voulu par les autres. Trois de ses membres n'ont pas, paraît-il, accepté le programme radical : MM. Allart, Morel et Alfred Roussel. Ils n'ont pas eu lecourage de le réprouver publiquement ; auront-ils le courage de ne pas l'accomplir dans ses parties mauvaises ? Nous le souhaitons pour la ville de Roubaix et pour eux-mêmes.

[redacted]

Le verdict d'acquittement rendu cette nuit par le jury de Douai, dans la malheureuse affaire Jules Wattel, a été connu à Roubaix, dès la première heure. Il était prévu par la plupart de ceux qui savaient les détails exacts de l'instruction ; mais nous devons dire qu'il est commenté avec une véritable indignation et un grand emportement, surtout dans les classes populaires : « C'est parce que c'est un riche ! » voilà le cri à peu près général et beaucoup d'honnêtes gens partent de là pour se répandre en protestations et en critiques plus passionnées que raisonnables.

Eh bien, non, ce n'est pas parce que l'accusé était « un riche » que le jury a répondu négativement aux questions qui lui étaient posées ; c'est parce que les faits reprochés à Jules Wattel, si immoraux et si révoltants qu'on les juge, ne sont pas de ceux que la loi qualifie *crimes*. Tel a dû être certainement le fond de la plaidoirie de Me Hattu, l'habile et éloquent avocat qui s'était chargé de la défense et telle est, en somme, la vérité. Très souvent, aux assises, des hommes qui ne sont pas « des riches », des ouvriers sont acquittés dans les mêmes conditions et pour le même motif. Cela prouve, sans doute, qu'il y a parfois d'étranges dissidences entre le Code pénal et les lois de la conscience, mais cela ne prouve absolument que cela.

On prétend que le ministère public se propose de rappeler *a minimâ* devant le tribunal correctionnel pour excitation de mineures à la débauche; ce n'est pas sûr. Quoi qu'il en soit, les débats d'hier de la Cour d'assises du Nord et le verdict du jury témoignent combien cette affaire avait été mal présentée par une certaine presse.

Voici encore de nouvelles affaires de mœurs à Roubaix : Un directeur de filature, nommé C..., vient d'être arrêté ; le malheureux aurait abusé de six petites ouvrières placées sous ses ordres. Un cabaretier de la rue de Flandre est accusé d'un crime du même genre; sa victime serait sa propre nièce, jeune fille de quatorze ans.

Est-ce qu'on va encore crier au «scandale clérical » ?

M. Lamy, instituteur adjoint, en congé à Solesmes, est remplacé par M. Guillier, débutant ; M. Dubois, adjoint est transféré de l'école rue des Poissonceaux à Lille, à l'école de la rue d'Artois ; M. Dupont, venant d'Armentières, remplace M. Dubois. M. Obled, débutant est nommé à Armentières M. Wibaudt de Faumont est transféré à Bruay. M. Drouart de Glageon vient à Faumont et M. Cornil débutant va à Glageon.

Institutrices-adjointes à Fourmies (Frieux) Mlle Rousselet, débutante à Cappelbrouck : Mlle Fanssen, débutante à Ascq ; Mlle Lhemitte, débutante à Baulwin ; Mlle Baillet adjointe dans le Pas-de-Calais.

M. le Ministre de l'instruction publique a accordé aux communes du département du Nord ci-après désignées des secours applicables aux dépenses de construction ou d'appropriation de leurs maisons d'école, savoir :

Crèvecœur. — Agrandissement de l'école de garçons du centre, 2000 fr.

Bantouzelles. — Construction de murs de clôture aux écoles, 1,400 fr.

Villers-Outreaux. — Mobilier de l'école de garçons, 600 fr.

Poix. — Construction d'une école de filles et acquisition de terrain, 15000 fr.

Croix (A). — Mobilier de l'école de filles, 500 fr.

Wasquehal. — Construction d'une école de garçons (travaux supplémentaires), 1200 fr.

Ecuelin. — Agrandissement de l'école, 700 fr.

Caestre. — Reconstruction de l'école de garçons 8000 fr.

Fort-Mardyck. — Agrandissement de l'école de garçons, 3,000 fr.

Aniches. — Mobilier de l'école laïque de filles, 100 fr.

Rousies. — Construction d'une école de filles et acquisition de terrain, 8000 fr.

Recquignies. — Construction d'un logement pour l'instituteur, 3000.

Lallaing. — Mobilier de l'école de garçons, 400 fr.

Arleux. — Appropriation des maisons d'école, 900 fr.

Auby. — Appropriation de l'ancienne église à usage d'école de filles, 1500 fr.

Steenvoorde. — Agrandissement de l'école de filles, 10,000 fr.

Séranvillers. — Construction d'un logement pour l'institutrice, 3,500 fr.

Phalempin. — Appropriation des écoles et mobilier scolaire, 1,200 fr.

Merckeghem. — Secours supplémentaire pour construction d'une école de garçons 1,000 fr.

Hennechy. — Travaux supplémentaires à l'école des garçons, 2,500 fr.

Esnes. — Appropriation de l'école des garçons et logement de l'adjoint, 1,200 fr.

Hancourt. — Construction d'une école de filles, 3,000 fr.

Un de nos confrères annonce que la « cocotte » prend de l'extension à Houplines, la Chapelle et lieux environnants.

Les mesures sanitaires les plus énergiques sont prises pour empêcher le fléau de s'étendre.

Des médailles d'honneur viennent d'être accordées pour actes de dévouement aux personnes dont les noms suivent :

Médaille de 2e classe en or. — M. Louis Bouquet, cordier, à Merville.

Médailles de 2e classe en argent. — MM. Jules Claye, batelier ; Henri Turpin, nacelier ; François Quesse, cordonnier.

M. Coulon-Hochedé, ancienne basse du théâtre de Lille, vient d'être nommé directeur du Grand-Théâtre de Gand.

Voici qui sera, pour nos nombreuses sociétés de gymnastique, un encouragement précieux à persévérer dans leurs efforts.

On nous écrit de Paris :

Le ministre de la guerre a reçu hier matin le président et les délégués de l'Union des sociétés de gymnastique de France.

Le président de la Fédération a fait ressortir l'utilité des sociétés de gymnastique qui sont comme le trait d'union entre l'école et l'armée, et qui reprennent les jeunes gens, à leur rentrée dans la réserve, pour les maintenir en cet état d'entraînement qui pourrait leur permettre, du jour au lendemain d'entrer en campagne dans les meilleures conditions de résistance et de solidité.

Le ministre a paru frappé de ces arguments ; il a adressé aux délégués, les plus vives félicitations, et il a ajouté que, parmi les institutions philanthropiques écloses en ces dernières années, il n'en connaissait pas de plus utile ni de plus franchement patriotique que la Fédération gymnastique.

M. le général Farre a promis aux sociétés son appui le plus ferme en toute occasion ; il a pris en sérieuse considération la demande de l'Union, de délivrer à ceux de ses membres appelés au service un certificat constatant leur aptitude physique et leur degré d'instruction militaire, à la suite d'un examen et d'après un programme déterminés par l'Etat.

Le ministre a de plus promis d'appuyer de toutes ses forces les démarches qui seraient faites auprès des Compagnies de chemin de fer, afin d'obtenir les plus larges réductions pour les gymnastes à l'occasion des fêtes fédérales.

Les délégués des sociétés de gymnastique se sont retirés enchantés de l'accueil plein de courtoisie et de bienveillance qui leur a été fait.

Les nouvelles qui nous arrivent des divers points du département sont pleines de récits d'accidents causés par la violence du vent.

A Douai, c'est M. P..., avocat, qui a été blessé à la tête par un éclat de verre résultant du bris d'un lanterneau, suite de la chûte d'une cheminée.

Dans la même ville, des moellons se sont encore détachés de la tour Saint-Pierre et sont venus se briser dans le petit Square qui s'étend au pied du monument.

Au Quesnoy, c'est une jeune servante écrasée par la chûte d'une porte cochère arrachée de ses gonds par une rafale.

A Armentières, c'est le poste de douanes des Chaufour qui s'écroule, sans blesser personne toutefois.

Et si nous en croyons Nick, ce n'est pas tout ; il nous annonce de nouvelles bourrasques pour les 14, 16, 20, 28 de ce mois.

A Lille, nous n'avons, grâce à Dieu, à enregistrer que des chapeaux enlevés, des chevelures dénouées, voire même des chignons et des « postiches » très-compromis par ce brutal, ce mal-appris venu du sud-ouest.

Espérons, malgré Nick et ses prophéties, que tout ce grand et dangereux vacarme se calmera enfin.

Deux individus se présentaient hier soir vers 8 h. 1/2, chez M. Bayart débitant de tabac au Trichon, l'un d'eux demande à Mme Bayart cinq francs de timbre poste, les met dans une lettre, fait semblant de chercher son porte-monnaie et ne le trouvant pas, comme de juste, reprend la lettre dans sa poche et la remet à la dame en lui disant : Gardez là jusque tout à l'heure, je viendrai les reprendre. Mait c'était une autre lettre substituée à la véritable, et elle contenait ces mots écrits obliquement : *Dix francs pour les pauvres.* L'adresse de l'enveloppe portait : *pour Marseille.* Le tour est ingénieux quoique simple. Avis aux débitants de tabac.

Avant-hier, Mlle Caroline P..., débitante de boissons, rue de la Monnaie, à Lille, prise d'un accès de folie, a tenté de se suicider en se frappant à la gorge d'un couteau de cuisine.

Une jeune fille, demeurant dans la maison, voulut se porter au secours de Mlle P... et parvint heureusement à la maîtriser, mais seulement après avoir reçu au poignet une blessure assez grave.

Mlle P... a été transportée à l'hôpital Ste Eugénie.

La société chorale l'*Union des Travailleurs* donnera, dimanche prochain, 13 février à 6 heures et demie précises un grand concert vocal et instrumental qui aura lieu dans le grand salon de l'Hôtel-de Ville.

L'*Union* s'est assuré le concours des *Enfants de la Lyre*, harmonie de Wattrelos.

Voici le programme du concert :

PREMIÈRE PARTIE. — *L'Union des Travailleurs, L'Adieu des Pêcheurs*, chœur, Saintis. — *Les Enfants de la Lyre, La Mystérieuse*, Hemmerlé. — G. Servrand, *La Jalousie d'Orosmane*, scène, L. Bordèse. — Detemmermann, *La Juive*, air, F. Halévy. — Lhoest, *Le Crucifix*, pensée dramatique, Bordogny. — Prouvost, chansonnette comique, ***.

DEUXIÈME PARTIE. — *L'Union des Travailleurs, Les Paysans*, chœur, Saintis. — *Les Enfants de la Lyre, Les Cloches de Corneville*, fantaisie, L. Chic. — G. Servrand, *Le Roi des Bohémiens*, romance, F. Boppini. — Detemmermann et Lhoest, *La Reine de Chypre*; duo, F. Halévy. — D. Parent, *Le Trésor du Pauvre*, romance, Martyns. — Florin, *Le Frappé de Dieu*, Bordèse. — Prouvost, chansonnette comique, ***.

Le piano sera tenu par M. E. Vromant. — Pendant ce concert, une quête sera faite au profit des pauvres.

N. B. — Les personnes non inscrites comme membres honoraires, pourront être admis au concert moyennant un prix d'entrée fixé à 1 franc. Des cachets sont déposés aux bureaux du *Journal de Roubaix.*

L'harmonie *La Concordia* offrira, dimanche prochain, à ses membres honoraires, une grande soirée musicale suivie de bal. Cette fête aura lieu dans le local de la Société, rue de Lannoy, et commencera à six heures et demie du soir. En voici le programme :

1. La *Concordia*, Harmonie, ***. — 2. Polka pour piston, L. Dassens. — 3. Romance pour ténor, Duvillers. — 4. Chasonnette comique, L. Demartelaire. — 5. Air varié pour Saxophone, Lauridan, sous-chef de la musique municipale de Croix. — 6. Romance, L. Allard. — Chansonnette comique, L. Demartelaire.

Le piano sera tenu par M. N. C.

Société régionale d'horticulture du Nord de la France

Dimanche dernier a eu lieu au Palais-Rameau, au milieu d'une assistance nombreuse, la première assemblée générale définitive de la société régionale d'horticulture du Nord de la France.

Au début de la séance, M. le président V. Meuzein a retracé en quelques paroles bien senties, le but des promoteurs de cette association; il a fait ressortir ensuite tous les progrès et les avantages que cette fondation était à même de réaliser pour l'horticulture et les nombreux ouvriers qui s'occupent de cette branche scientifique et commerciale.

De son côté, M. C. E. Bertrand, le savant professeur de botanique de la faculté des sciences de l'Etat, à Lille, a charmé et instruit l'assemblée pendant plus d'une heure avec sa conférence intitulée : La plante, l'air et la lumière. Toutes les données de cette conférence ont été écoutées attentivement et les conclusions ont été accueillies par des bravos et des marques unanimes d'assentiment.

M. Adolphe Vanden Heede a ensuite soumis aux membres de l'association une proposition agréée par le conseil d'administration et tendant à la création, à Lille, d'une école d'horticulture de l'Etat annexée à l'Ecole des arts et métiers. Avec les professeurs éminents, en botanique, histoire naturelle, chimie, arboriculture, etc., etc., et les terres et jardins que la ville de Lille possède déjà, cette institution rendrait certainement des services incontestables aux élèves-jardiniers de la région du Nord de la France.

La prochaine séance générale, c'est-à-dire, la séance solennelle d'inauguration de la Société est fixée au dimanche, 6 mars prochain, à dix heures du matin.

Nous y reviendrons en temps utile.

— STEENWERCK. — On a retiré de la Becque, à Steenwerck, le cadavre de M. Ch. Lefebvre, cultivateur à Fournes, disparu le mois dernier.

On a retrouvé le porte-monnaie garni et la montre.

— HAUMONT. — Encore une victime du pétrole. Lundi matin, à six heures, une jeune fille âgée de dix-sept ans, domiciliée chez son père, à Grattière-Haumont, a été entièrement brûlée par l'explosion d'une lampe au pétrole, qui s'est renversée sur elle. Les voisins, entendant des plaintes, sont accourus immédiatement et ne sont parvenus à éteindre ses vêtements enflammés qu'en jetant de l'eau.

La gravité de ses brûlures donne peu d'espoir de la sauver.

HAZEBROUCK. — Lundi dernier le feu éclatait dans les bâtiments du collège communal de cette ville et une partie de la toiture était fortement endommagée. La perte est de 200 francs, assurée.

Ce commencement d'incendie est attribué à une fissure dans une cheminée, une étincelle aura suffi à enflammer les objets qui se trouvaient à proximité dans le grenier servant de magasin.

Le feu a été vivement combattu par les employés de la maison et des voisins accourus à la première alarme. Il n'y a eu aucun accident à déplorer.

— STRAZEELE. — M. l'abbé Desmedt, curé de Strazeele, est décédé dimanche 6 février.

M. Desmedt, né à Westcapel en 1801, fut ordonné prêtre en 1829. Il administrait la paroisse de Strazeele depuis 1841.

— BAILLEUL. — M. Sajot, capitaine des douanes à Bailleuil, est nommé à Berck, (Pas-de-Calais)

— FLÊTRE. — Une bande de Bohémiens, conduisant des ours et des chevaux est venue s'installer, à Flêtre, dit l'*Indicateur*, dans la pâture de l'ancienne ferme Desmulie, près du *Zand-berg*. Hommes, femmes, enfants, au nombre de quinze ou vingt, s'abritent la nuit derrière quelques loques attachées à des bâtons, en guise de tente, et le jour pénètrent dans les habitations et les fermes du voisinage, demandant l'aumône et répandant partout la terreur.

Dimanche, le garde-champêtre leur a donné ordre de déguerpir, mais ils n'en ont tenu aucun compte.

— VALENCIENNES. — Il nous revient que l'opposition faite par M. Louis Legrand au projet Naquet a fort indisposé ses amis de Valenciennes.

Une double preuve de ce mécontement nous est fournie par nos deux journaux républicains, qui, contrairement à leurs habitudes, ne publient qu'un résumé très-sommaire du discours du député de la première circonscription.

— Par décret du 5 février ; la douane de Dunkerque est ajoutée à celles qui, d'après l'article 3 du décret du 17 novembre 1880, peuvent constater l'importation temporaire du chlorate de potasse et la réexportation, à la décharge des comptes du chlorate de soude et du chlorate de baryte.

— DORIGNIES. — Lundi soir, vers dix heures, M. Horace Miniscloux, directeur des écoles de Dorignies, se trouvait réuni dans sa cuisine, avec toute sa famille, lorsque une énorme pierre lancée violemment du dehors vint briser quatre carreaux qui volèrent en éclats.

La pierre retombée sur le sol et son empreinte indiquèrent suffisamment que la malveillance n'y était pas étrangère.

Une enquête est commencée et nous espérons que les investigations de la justice ne demeureront pas infructueuses.

— Par arrêté du ministre de l'intérieur, M. Florimond Bocquet, secrétaire au commissariat de police du 3e arrondissement, à Lille, est nommé commissaire de police à Maromme (Seine-Inférieure.)

— WANQUETIN. — Une marchande de Wanquetin, qui vient habituellement sur le marché d'Arras, s'étant vu rapporter plusieurs pièces de beurre qu'elle avait vendues, en a demandé le remboursement à la dame P... de Wanquetin chez qui elle les avait achetées.

Sur le refus de la dame P..., la revendeuse a porte plainte à la police qui a saisi plusieurs pièces paraissant contenir soit de la graisse de mouton, soit de la graisse de porc.

Cour d'Assises du Nord

Présidence de M. HONORÉ, conseiller à la Cour d'appel de Douai.

Audience du jeudi 10 février

Ministère public : M. DEVAULX D'ACHY

2e *Affaire.* — **Viols, attentats à la pudeur.**

L'accusé est un jeune homme, industriel à Roubaix, Jules Wattel. Cette malheureuse affaire a fait trop de bruit, elle est trop connue pour qu'il soit nécessaire de la rappeler.

5 heures.

Il est deux heures quand les débats commencent.

Le huit-clos est prononcé, le président le fait observer très-rigoureusement et ordonne l'évacuation de la salle; les avocats en robes peuvent seuls rester. Le public, très-nombreux, s'écoule lentement. Le compte rendu des débats est interdit, l'acte d'accusation n'est lu qu'après la sortie de l'assistance.

L'accusé est arrivé au palais dans une voiture fermée ; sa tenue est modeste ; il est vêtu de noir.

La jeune fille de Wattrelos qu'on donne comme l'une des victimes de l'accusé et qui relève à peine d'une fièvre typhoïde, est introduite dans la salle, sur un fauteuil, entouré de coussins. Elle est faible, ses cheveux sont coupés courts.

Après deux heures d'audience, une suspension a été motivée par une syncope de cette jeune fille.

D'après les bruits recueillis au Palais, l'audience se prolongera tard.

Deux témoins seulement ont été jusqu'à présent entendus.

D'après les on-dit, les dépositions produites ne sont pas trop défavorables à l'accusé.

Quelques petits incidents d'audience semblent avoir jeté un jour spécial sur l'affaire démesurément grossie ; le caractère criminel de l'affaire devient douteux.

Me Hattu, défenseur doit poser de nombreuses questions au cours de l'audience.

L'interrogatoire a été mouvementé. Il y a de nombreux témoins à charge et à décharge; il y en a environ 25.

On affirme que des faits contredisant ceux relevés par l'instruction se révèlent à l'audience.

L'affaire semble préoccuper vivement l'opinion publique.

Les abords et les escaliers du Palais sont encombrés par des personnes qui discutent les dépositions qui peuvent parvenir à leur connaissance.

8 h. 55.

L'audition des témoins a été terminée à 8 h.

L'audience a été suspendue jusque 9 heures pour commencer les plaidoiries.

Pas d'incidents à signaler.

L'affaire ne sera terminée qu'à une heure très avancée de la nuit.

Plusieurs témoins à décharge n'ont pas été entendus, sur la demande de la défense.

VERDICT

Le jury ayant rendu un verdict de non culpabilité, Jules Wattel **est acquitté.**

Audience du vendredi 11 février

Ministère public : M. BERTON

1re *affaire.* — **Vols**

Le 24 décembre 1880 les deux accusés Costenoble Charles et Duhoo Philippe, journaliers, tous deux domiciliés à Hazebrouck, se concertèrent pour aller dévaliser un nommé Waeels, journalier au même lieu, dès le lendemain de grand matin, Costenoble pénétrait pendant que Duhoo faisait le guet, dans la maison Waeels dont la porte n'était point fermée, il fracturait un coffre et enlevait une somme de 141 fr. qui y était renfermée.

Costenoble remit environ 50 fr. à son complice et tous deux employèrent la plus grande partie du produit de ce vol en achats de vêtements et en libations dans les cabarets de la commune.

Mis en état d'arrestation, les deux accusés, qui ont une réputation déplorable, n'ont pas tardé après quelques dénégations à reconnaître le vol qui leur est reproché et à en indiquer eux-mêmes les circonstances.

Ces deux accusés seront défendus par MMes Boyart et Lefrançois.

La Cour condamne Costenoble Charles, à 3 ans de prison et Duhoo Philippe, à 5 ans de la même peine.

2e *Affaire.* — **Faux.**

Cette affaire, la dernière de la session, concerne le nommé Hubert Paul, âgé de 18 ans, né à Carbonne (Haute Garonne), ex-commis des postes ; cet individu est prévenu de faux, d'usage de pièces fausses et de suppression de lettres confiées à la poste. Admis dans l'administration des postes au commencement de 1879, Hubert était attaché au bureau de Fontainebleau, mais il était bientôt mis en disgrâce à Melun, pour sa légèreté et des faits d'indiscipline, puis, dans cette dernière ville, rayé des cadres le 26 novembre pour faits de même nature.

Réintégré à Rennes au mois de février 1880, l'inculpé parut tenir une conduite plus régulière, sous la surveillance de son père qui était venu à dessein demeurer avec lui, mais sa nouvelle situation fut bientôt troublée par la révélation d'actes criminels qu'il avait commis dans la gestion de Melun.

Deux mandats cartes sur la poste l'un de 15 francs adressé par une dame Ferrier à son fils à Melun, l'autre de 6,50, par un sieur Buchez à un sieur Baron au même lieu avaient été détournés par l'inculpé avec les lettres qui les contenaient et perçus par lui au bureau où il était commis.

Touché à Reunes vers le 15 juin d'une citation à comparaître devant M. le juge d'instruction de Melun, pour s'expliquer sur les faits dont il s'agit, Hubert au lieu de se rendre à cette invitation trouvait plus commode pour éviter toute explication de se dérober aux investigations de la justice et de se livrer à travers toute la France et jusqu'à Bruxelles, à une vie de vagabondage et de débauche, traînant avec une femme aux dépenses de laquelle il ne put faire face qu'en commettant de nombreux faux sur des mandats cartes, fabriqués et touchés par lui sous des noms supposés, dont il appliquait lui-même la signature sous les yeux de l'employé qui lui payait le mandat.

Vingt faux de cette nature ont été relevés à sa charge, tous commis sur des mandats-cartes de 300 francs (maximum de ces sortes de mandats.)

Tous ces mandats ont été touchés par l'accusé soit à Paris ou à Lille, sauf quatre qu'il avait préparés, mais qu'il a laissé tomber dans la gare du chemin de fer du Nord où ils ont été retrouvés par un agent de la Compagnie, et le dernier, qu'il présentait au bureau de Lille, et qui a amené son arrestation.

Hubert fait les aveux les plus complets sur les faux qui lui sont imputés, il est assisté de Me Hattu.

Le verdict du jury condamne Hubert Paul à 5 ans de prison.

ÉPHÉMÉRIDE

VENDREDI 11 FÉVRIER. — *Saint-Adolphe.* — 1650. — MORT DE DESCARTES.

Descartes naquit en Touraine à la Haye. Après avoir fait ses études chez les Jésuites, au collège de La Flèche, il embrassa la carrière des armes qu'il quitta bientôt pour s'adonner à la philosophie et aux sciences. Il passa quelque temps dans la retraite, et publia avec les encouragements du nonce du Pape et de plusieurs savants un exposé de son système philosophique. Il fit paraître successivement son discours de la méthode, ses méditations métaphysiques, son discours sur les passions de l'âme. En 1647, le roi lui assigna malgré lui une pension de 3,000 livres. Il mourut en 1650 à Stockolm et son corps fut rapporté en France et enterré à Sainte-Geneviève.

État-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 10 février. — Henri Teryn, rue de l'Alma, fort Fraser, 167. — Léontine Bracke, rue de la Fosse aux Chênes cour de l'Aigle d'or. — Marie Wardavoir, rue Marquisat, 8. — Abel Damez, rue Ste Elisabeth 64. — Gabrielle Beausier, rue d'Arcole, cité St-Léon, 17. — Rosalie Guillez, boulevard de Paris, maison Selosse, 9. — Sophie Deshonnet, rue de la Guinguette, maison Desfontaines, 117. — Angèle Lepoutre, rue Notre-Dame, 46. — Louis Schittekatte, rue Bernard, cour Mayot, 32. — Alphonse Clermont, rue des Longues-Haies, cour Bonte-Platel, 10.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 10 février. — Clara Leclercq, 2 ans, rue de la Potennerie, cour Lefebvre-Platel, 32. — Jean Hennebelle, 2 mois rue de la Tuilerie, cour Brunia, 24. — Mathilde Desramaux, 2 ans, rue Stéphenson, cour Liagre, 2. — Fidèle Equinet, 61 ans, journalier, Hôtel-Dieu.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 10 février. — Marie Decuypère, rue des Coulens. — Georges Scalbert, rue des Fontenaies.

Du 11. — Néant.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 10 février. — Désiré Houset, 11 mois, Plasette. — Jean Croquison, 71 ans, époux d'Augustine Voreux, aux Petites-Sœurs des pauvres. — Constantin Planckaert, 72 ans, aux Petites-Sœurs des pauvres. — Henri Buceulombier, 67 ans, rue de la Cloche.

Du 11. — Elise Delmaeure, 28 ans, rue Cadeau. — Félicie Dubar, 18 ans, rue de la Lainière. — Louis-Joseph Dupont, 4 ans, Croix-Rouge. — Barbe Vandeplassche, 1 mois, au Pont-rompu.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 14 février 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre PINOY, époux de Dame Nathalie BAILLEUL, décédé à Roubaix, le 15 janvier 1881, à l'âge de 63 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

— TERRIBLE ACCIDENT. — CINQ VICTIMES. — L'*Indépendant de Pau* nous apporte le récit d'un affreux événement qui vient de jeter la consternation dans la commune de Gan (Basses-Pyrénées). Deux ouvriers étaient occupés à surveiller un four à chaux quand l'un d'eux, le contremaître, s'aperçut d'un dérangement dans le four, profond de 2 m. 50. Il invita son camarade à y descendre pour voir ce qu'il y avait. L'ouvrier descend, mais aussitôt asphyxié, il tombe au fond. Le contre-maître se précipite pour le secourir; il est asphyxié à son tour et reste dans le gouffre.

Une femme, témoin de ce terrible accident, se mit à crier au secours. Aussitôt des ouvriers occupés aux fours voisins arrivent à la hâte. Le dévouement de ces braves gens est tout simplement héroïque. Ils étaient quatre. L'un d'eux descend et succombe. Un second descend et succombe à son tour. Un troisième descend et succombe encore. Le quatrième s'avance et va sauter. Alors la femme, à moitié folle, s'accroche à ses vêtements et l'empêche de descendre. On arrive bientôt en foule, mais tous les secours sont impuissants, et cinq cadavres affreusement mutilés sont retirés de la fournaise.

Le parquet s'est rendu sur les lieux pour procéder à une enquête. L'ouvrier survivant, interrogé par les magistrats qui lui démontraient la folie qu'il y avait à descendre dans le gouffre incandescent où avaient successivement péri ses pauvres camarades, a fait cette admirable réponse qui prouve à quel sentiment sublime avaient déjà obéi les cinq victimes : « Mes compagnons se mouraient; il fallait y aller. »

— *Très importante capture. Cinq millions de faux titres.* — La police italienne vient enfin de mettre la main sur les chefs de la grande bande de faussaires, qui, dans ces derniers temps, a lancé en France, en Angleterre, en Suisse et surtout en Italie, pour plus de cinq millions de titres et papiers de valeurs falsifiés.

On avait, il y a quelques semaines, arrêté quelques agents subalternes de cette redoutable association. Mais ce n'est qu'il y a quelque jours, à ce qu'on a pu s'emparer des principaux coupables qui dirigeaient toute l'entreprise. Ce sont trois américains; ils habitaient à Florence l'hôtel de New-York en compagnie de deux jeunes dames qui sont des merveilles de beauté.

Ils commencèrent par protester avec énergie de leur innocence. On trouva chez eux des sommes très considérables et pour plusieurs centaines de mille francs de bijoux ; mais on ne pouvait découvrir aucun indice de leur industrie. Enfin le cinquième jour, après leur arrestation, on a mis la main sur leurs instruments et préparations chimiques ; tout était habilement caché dans des doublefonds de leur malle, disimulés avec beaucoup d'art. On a lieu de croire que l'association compte plus d'une centaine d'affiliés.

Les titres qu'ils imitaient de préférence sont des valeurs d'Etat, d'Amérique, du Canada, d'Angleterre et de Russie.

— Mardi soir, à Cannes (Alpes-Maritimes), un employé du Splendide-Hôtel a attendu sa femme dans l'allée de la maison et, au moment où elle entrait, il lui a tiré à bout portant quatre coups de revolver qui l'ont foudroyée. La malheureuse victime a succombé presqu'aussitôt.

Le meurtrier et sa victime n'étaient mariés que depuis six mois à peine. Le mari était atteint de jalousie, et c'est sous son empire qu'il a commis ce meurtre, après lequel il est allé se constituer prisonnier.

La femme était enceinte de cinq mois.

— M. le docteur Ducas, dont la bonne, nommée Rosalie Regnier, a été arrêtée sous l'inculpation de tentative d'empoisonnement, demeure 23, rue Compans, à Belleville, à Paris, et non rue de la Villette, comme on l'avait d'abord annoncé.

Rosalie, à qui M. Ducas avait donné ses huit jours, se vengea en jetant dans la fontaine de sa cuisine 300 grammes environ de potasse. Le pot-au-feu qu'elle servit le soir à la famille du docteur était fait avec l'eau ayant servi à dissoudre la potasse. Aux premières cuillerées chacun fit la grimace. Rosalie interrogée par M. Ducas, répondit que peut-être il était tombé dans le potage du savon noir, dont elle avait barbouillé les robinets de la fontaine.

Peu d'instants après, le docteur et son fils se sentirent gravement indisposés. Ce n'est que grâce à un traitement énergique qu'ils purent être mis hors de danger. Plainte a été portée aussitôt par M. Ducas, chez M. Aussillaux, commissaire de police, qui a mis Rosalie en état d'arrestation.

Un bidon d'absinthe a été découvert dans sa chambre. Questionnée sur la présence de ce liquide par le magistrat qui opérait la perquisition, elle répondit : « Est ce que je vous demande ce que vous buvez ?

L'empoisonneuse a été écrouée hier matin au Dépôt.

— Le *Journal de Rouen* mentionne un étrange accident qui s'est produit, la